

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

522 du 26 avril 2013

● **50ÈME CONGRES DE LA CGT**

- Interventions et ressenti FNIC-CGT au 50ème congrès.

P. 3-13

● **VIE FEDERALE**

- Adhésion CIDECOS

P. 15

● **VIE SYNDICALE/ORGA**

- Pourcentage des cotisations versées par les syndicats aux Unions Départementales et aux Fédérations

P. 16-17

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.55.82.68.88
Fax. 01.55.82.69.15
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0313 S 06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques.

♦ Interventions, et ressenti des délégués FNIC CGT

Interventions prononcées dans le Congrès

La crise de 2007 a exacerbé les oppositions de classes. Et face au patronat et au gouvernement, qui aujourd'hui comme hier, avancent ensemble dans la même direction, la CGT doit, non seulement, organiser la résistance, mais également réinsuffler l'esprit de conquête sociale.

L'analyse de la crise ne peut se réduire « à une exigence démesurée du capital ».

Par définition, le capitalisme est un système qui n'a aucune mesure, qui n'a aucune limite dans sa volonté d'accumulation.

La crise n'est qu'un prétexte pour étendre, partout en Europe, des politiques néolibérales qui ont déjà été expérimentées sur d'autres continents.

Il s'agit, aujourd'hui, de faire face à un processus programmé de destruction des acquis sociaux, du Code du travail, de l'emploi... et demain, de privatisation massive au nom du renflouement des caisses de l'Etat.

Face à la violence de cette politique, nos revendications, et bien sûr notre capacité à mobiliser pour les défendre, doivent être à la hauteur.

Face à un char d'assaut, on ne brandit pas un opinel (comme le dit souvent un camarade).

L'interdiction des licenciements et la socialisation des moyens de production ne doivent pas être considérées comme des questions tranchées. Loin d'être obsolètes ou passésistes, ses revendications sont la réponse à la situation concrète et, hélas, dramatique dans laquelle se trouvent ou se trouveront des dizaines de millions de salariés.

La bataille des salariés, qui est réaffirmée à juste titre dans le préambule, est également un enjeu crucial « qui met sur la table » la question de notre Protection Sociale et du partage des richesses.

Pour porter nos revendications, la syndicalisation est effectivement un élément majeur et nous devons rendre notre syndicalisation accessible. Mais la rendre accessible ne doit pas signifier tempérer nos revendications et nos modes d'actions. Mais plutôt aller à la rencontre des salariés, sur le terrain, pour leur faire partager nos valeurs et la nécessité de les rendre acteurs de leur destin. Aspirations, revendications, rapport de forces et négociations : **c'est bien dans ce sens et dans cet ordre que nous devons agir.**

Nous devons inverser cette tendance qui nous ferait entrer dans un type de syndicalisme « **institutionnel** » ou « **d'influence** » et non plus de « **luttés** » et de « **conquêtes sociales** ».

Concernant le syndicalisme rassemblé :

La recherche de l'unité fait partie de nos « gènes » et même de nos « statuts ». Mais de quelle unité parle-t-on ? Celle des salariés, par le biais de débats d'idées, sur la base de nos objectifs revendicatifs ou celle



Fabien PRIVE SAINT LANE
Total Donges

de certaines centrales syndicales qui s'appliquent à l'occasion un vernis combatif ? L'unité syndicale ne doit pas se faire au prix de nos revendications et de notre histoire sociale, au prix de notre part révolutionnaire visant à changer de société, car cela aussi c'est dans nos gènes.

Enfin sur la question du syndicalisme européen et international :

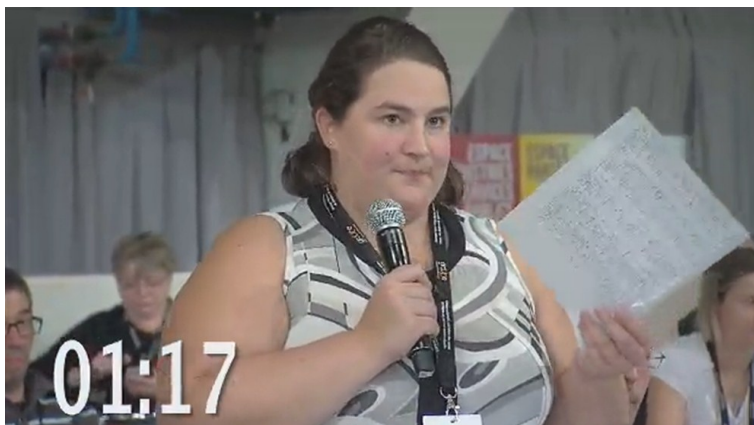
Nous ne pouvons, hélas, que constater l'échec flagrant de la CES à faire converger les luttes malgré des grèves massives ces trois dernières années dans de nombreux pays d'Europe.

Le rouleau compresseur de la crise a d'ailleurs frappé les peuples, les uns après les autres, sans qu'aucune lutte d'ampleur n'ait été initiée par la CES.

En ce qui concerne la CSI, elle reste apparemment cristallisée à un rôle de lobbying auprès d'instances de contrôle et de régularisation du capitalisme (G20, FMI, OMC,...).

Pour notre part, nous considérons qu'il est grand temps de se rapprocher de la FSM qui propose un syndicalisme plus combatif, plus revendicatif.





Aurélié HIVER
Arkéma Carling

Bonjour, Aurélié HIVER, je représente les syndiqués de la Chimie de Lorraine. Je tenais à exprimer mon sentiment, car il me semble que la Confédération est en désaccord avec son propre statut, les valeurs que nous défendons au quotidien et cela me déçoit au plus haut point.

Je m'explique : refuser le vote d'amendement, alors que les délégués du Congrès le demandent, refuser la parole à un délégué, car son intervention n'arrive pas à une heure près au bon moment et l'accepter à deux autres Camarades d'une autre Fédération ; changer le mode de fonctionnement d'intervention, alors que les Camarades s'étaient inscrits et avaient préparé leur intervention, cela en leur réduisant de moitié leur temps de parole.

Voilà les premiers exemples qui me reviennent et que l'on a tous relevé. Je pensais que la Confédération était un organe démocratique, respectueux de la liberté de parole, mais au vu des événements, il semble légitime d'en douter.

Je souhaiterai rappeler aux dirigeants de la Confédération que s'ils sont à leur place et

s'ils ont ces responsabilités, c'est essentiellement grâce aux bases de la CGT et de leur travail de terrain au quotidien.

Il serait bien qu'à l'avenir, ils tiennent compte de la position des syndiqués et des militants et pas seulement quand ça les arrange.

Par exemple, dans le cas du syndicalisme rassemblé, la Camarade Francine, en fin de débat, a affirmé que le syndicalisme rassemblé était le rassemblement de TOUS les salariés.

Or, il est clairement indiqué dans les résolutions, qu'il s'agit du rassemblement autour des autres organisations syndicales. Notion sensiblement différente, mais qui a tout son sens lorsque l'on veut convaincre.

Quel est l'objectif d'une telle manipulation ? Est-ce que la commission nous mentirait pour avoir un vote positif ?

Comment doit-on percevoir, nous délégués du 50^{ème} Congrès Confédéral, ces agissements et comment avoir confiance dans l'organe confédéral, si l'on ne peut pas parler de tout sincèrement ?

Je souhaiterai vous faire remarquer que vous utilisez les mêmes méthodes que nos patrons.

Il ne faut surtout pas aller à l'encontre de vos idées, sinon vous stoppez le débat. De plus, que l'on soit d'accord ou pas avec vous, vous appliquez quand même vos décisions, et cela à n'importe quel prix.

Il est encore temps de se reprendre. Je vous rappelle qu'on est à la CGT !

Il circule déjà plusieurs publications très négatives sur le parcours syndical de notre Camarade Thierry LEPAON, cela faisant suite à des débats internes contradictoires concernant sa nomination, ne donnons pas plus d'arguments à nos contradicteurs pour salir un peu plus notre image.

Pour conclure, c'est mon premier et certainement mon dernier congrès confédéral.

Je suis déçue du virage entamé depuis quelques années par la Confédération.

Si vous ne voulez pas démoraliser les forces en présence au quotidien sur le terrain, ***il sera important, voir essentiel de revenir aux fondamentaux qui ont fait la CGT : la démocratie, l'indépendance et le respect mutuel.***

Merci pour votre écoute et vive les militants et les syndiqués de la CGT.



Mon intervention porte sur la modulation des cotisations.

La commission s'est bien rendu compte, qu'il y avait une contradiction dans le document d'orientation, puisqu'à l'article II. 44 il était écrit :

« Les cotisations sociales sont partie intégrante du salaire, y compris celles acquittées par les employeurs. Il ne peut être question d'accepter une baisse des cotisations qui entraînerait de facto une baisse des salaires... »

Et à l'article II. 138. La CGT propose « Une modulation des cotisations patronales fondée sur la prise en compte de la part des salaires dans la valeur ajoutée, favorisant les entreprises qui créent des emplois et pénalisant celles qui en détruisent »

Pour gommer cette contradiction, la commission a choisi de supprimer dans le II. 44, « y compris celles acquittées par les employeurs. »

Sur le fond :

Cela revient à considérer que les cotisations patronales ne sont plus du salaire, mais alors c'est quoi ? Pourtant elles sont bien marquées sur nos bulletins de salaire.

On ne parle plus du partage des richesses, pour le financement de la Protection sociale. Le salaire est à nouveau considéré comme un coût qu'il faut réduire.

Sur la forme :

C'est mal connaître le fonctionnement des entreprises qui, aujourd'hui, ont toutes mis en



place des services entiers dont le métier est de faire rentrer des subventions publiques et de trouver des pistes pour un allègement des cotisations, des impôts, etc...

Pour rappel les entreprises bénéficient déjà de plus de 170 milliards d'exonérations de cotisations.

L'organisation des grands groupes masque la valeur réelle des richesses produites comptabilisées par les entreprises. Exemple : Rhodia opérations, 4800 salariés en France, la part des salaires dans la valeur ajoutée est proche de 100 %. Pourquoi ? Parce que Rhodia opérations vend à d'autres sociétés du groupe ses productions à un prix interne qui n'a rien à voir avec le prix du marché et comme dans le même temps, c'est sur Rhodia opérations que sont concentrés les centres de recherche et les sièges sociaux, la part des salaires dans la valeur ajoutée est proche de 100 %.

On pourrait faire le même calcul pour Arkema France ou pour la manufacture de Michelin, où nous atteindrions des chiffres supérieurs à 75 %.

Si nous rentrons dans ce système, les entreprises comme Rhodia, Arkema, Michelin et combien d'autres, bénéficieraient d'allègements de cotisations sans aucun effet positif sur l'emploi.

Mon ressenti :

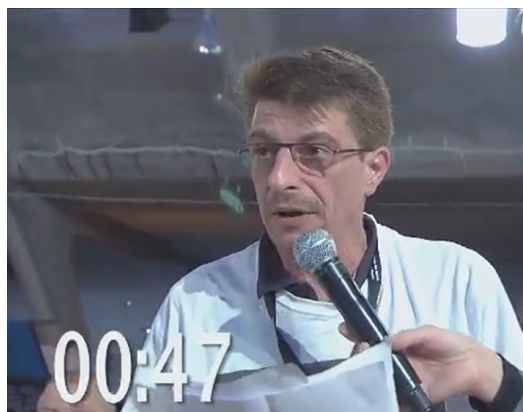
Sur le congrès, je dirai que les débats ont été mal organisés, maîtrisés ? Politiquement, comme si les camarades craignaient d'être débordés.

Ce qui les amenaient à rester figés alors que le congrès grondait et ce qui a conduit à ce que la modification des statuts n'obtiennent pas au 1^{er} tour, les 2/3 des voix nécessaires pour être modifiés.

Sur le syndicalisme rassemblé, sur les retraités, sur la modulation, les arguments ressemblaient plus à des dogmes pour se convaincre eux mêmes que sur des arguments auxquels ils croyaient.

Enfin c'est mon sentiment.





Yann BOURREAU
Sanofi Pasteur

De manière constante, de 2006 à 2012, Sanofi aura réalisé (avec des chercheurs majoritairement basés en France et en Europe), chaque année **une trentaine de milliards d'euros de chiffre d'affaires et entre 5 à 9 milliards d'euros de résultats nets.**

Sanofi est devenue la première capitalisation du CAC 40 et est une des premières entreprises mondiales au niveau de sa rentabilité

financière. Actuellement le rapport entre le résultat net et le chiffre d'affaires est de 27 % autant dire énorme !

Les dividendes ont plus que doublé en 7 ans alors que le pourcentage de chiffre d'affaire consacré à la recherche n'a cessé de diminuer. Il est passé de plus de 17 % en 2008 à moins de 15 % en 2011, et tombera à 12 % en 2015 !

Pour arriver à sa fin, dictée uniquement par la cupidité, la direction utilise tous les moyens :

- Suppression de milliers d'emplois (**4000 en France depuis 2008**), la masse salariale est « utilisée » comme **PRINCIPALE** variable d'ajustement,
- Diminution des coûts de fonctionnement et de maintenance.

Le dernier plan de restructuration présenté en juillet 2012 concerne la période de 2012 à 2015 avec :

- Le désengagement total du site de recherche de Toulouse (plus de 600 salariés),
- L'arrêt de toute activité de recherche sur Montpellier (plus de 250 salariés concernés),
- L'arrêt de nombreuses productions de vaccins (rougeole, coqueluche par exemple), plus

particulièrement sur le site de Marcy l'Etoile avec à la clé 567 postes supprimés.

- La délocalisation sur Lyon et Paris de services supports présents sur tous les sites (plus de 200 salariés impactés).

Au total, ce sont 1767 postes qui seraient supprimés toutes activités confondues et 700 postes qui pourraient être transférés hors région d'origine.

Les salariés refusent ce plan délétère dont les enjeux se situent à de multiples niveaux :

- L'emploi local et national, direct, indirect et induit,
- Le tissu industriel du pays,
- Le devenir de la recherche et de l'industrie pharmaceutique en France. Après avoir supprimé 1300 emplois en recherche en 2010, plus de 900 emplois sont aujourd'hui menacés. Pour rappel, la recherche de Sanofi représente 40 % de la recherche pharmaceutique française,
- La recherche est considérée comme un coût par les dirigeants et non comme un investissement. Leur objectif est simple : supprimer ou externaliser la recherche interne avec volonté de capter ce qui peut se faire dans les petites biotechs ou dans le public, tout en détournant la véritable finalité de la recherche publique,
- Mais c'est également l'avenir des jeunes diplômés scientifiques et l'indépendance thérapeutique de la France qui sont posés,
- La récupération de tous les subsides publics possibles (Crédit impôt recherche, crédit impôt production, aides diverses et variées) devient leur leitmotiv.

En 2004, deux multinationales pharmaceutiques, Sanofi et Aventis, fusionnent avec l'intervention du gouvernement de l'époque.

En décembre 2008, l'arrivée de Christopher Viehbacher mis en place par des principaux actionnaires va nous faire basculer définitivement du capitalisme « industriel » au capitalisme « exclusivement financier », au détriment de l'investissement dans le potentiel scientifique et industriel.

Le choix de la direction est celui de la spéculation plutôt que l'investissement productif.

Depuis 2009, la Direction organise un vaste plan de restructuration qui impacte **tous** les salariés de Sanofi et des milliers de salariés sous-traitants. Il n'y a pas de date de fin pour cette restructuration permanente.

L'objectif, clairement défini et revendiqué, est d'augmenter chaque année le montant des dividendes. La direction veut porter la part des bénéfices accaparés par les actionnaires de 35 % à 50 %.

Le groupe Sanofi-Aventis est en excellente santé économique et financière !

Pour illustrer ce dernier propos, le montant total du Crédit d'Impôt Recherche pour Sanofi s'est élevé à 130 M€ en 2011 en intégrant toutes les activités (pharma, vaccins, production...).

Est-ce tolérable que l'argent des contribuables serve à augmenter les revenus de Mme Bettencourt, première actionnaire du groupe ?

Il est urgent que les salariés aient des pouvoirs supplémentaires dans les entreprises.

Il est urgent qu'une loi contre les suppressions d'emplois des entreprises qui font des profits, voit le jour.

Depuis 9 mois :

Dans la lutte engagée, la Cgt a joué pleinement la carte de l'unité des salariés. Pendant ces 9 mois, cette unité a conduit toutes les Organisations Syndicales dans la lutte avec un objectif commun : **le retrait des plans.**

Les pouvoirs publics ont été interpellés à tous les niveaux, du local au national. Depuis juillet, les actions nationales se sont multipliées. Il y en a eu sur Toulouse, Lyon et Paris à plusieurs reprises. Les sites de Toulouse et Montpellier, sites qui pourraient être directement impactés se sont mobilisés sans faillir, tous les jeudis.

Ces nombreuses mobilisations ont permis de populariser notre lutte et d'aboutir à un premier succès : le 11 mars 2013, la Cour d'appel de Paris a rendu un jugement ordonnant à Sanofi une remise à zéro de son plan de restructuration pour la R&D ! La justice a considéré que la direction de Sanofi sous couvert de

départs volontaires, masque des suppressions d'emplois.

Notre revendication reste la même, le retrait du plan injustifié et injustifiable éthiquement, socialement et scientifiquement. Ce premier succès va, nous l'espérons, permettre de pouvoir développer le rapport de forces indispensable pour gagner.

Aujourd'hui, chez Sanofi, comme ailleurs, les salariés s'affrontent à des patrons voyous dont le seul objectif est de répondre à l'avidité des actionnaires, et ce avec l'appui indéfectible du gouvernement.

Il est temps de développer la convergence de nos luttes, que nous soyons Sanofi, Goodyear, PSA..., pour une autre politique économique et sociale.



Frédéric FABRE
Laboratoire Pierre FABRE

Bonjour Camarades ici présents et à ceux qui suivent nos débats sur le site du 50^{ème} congrès.

Les négociations annuelles obligatoires sur les salaires sont un moment d'échange privilégié avec les salariés.

Il y a une attente forte, car nombre d'entre eux, même dans mon secteur de l'industrie pharmaceutique, peuvent être qualifiés

de travailleurs pauvres.

Pendant les NAO, vous connaissez tous ce problème, les chambres patronales pleurent sur les difficultés de leur secteurs, les mouchoirs sortis, ils calent leurs propositions autour ou en dessous de l'indice INSEE. Nous savons tous que cet indice n'est pas fiable...

Je propose donc que notre syndicat crée un indice des prix CGT que nous pourrions mettre en avant dans nos communications auprès des salariés et qui servirait de base à nos revendications.

Deuxième point rapide en lien avec l'article 1, en lien aussi avec les idées qu'il faut moderniser notre communication et s'ouvrir aux jeunes générations.

La CGT n'est pas assez présente sur les réseaux sociaux ! Twitter, Facebook sont encore peu utilisés par notre Organisation, l'efficacité d'informations et de mobilisations de ces outils ont pourtant fait leurs preuves, en Espagne, avec le mouvement des indignés, au Maghreb, lors des révolutions arabes.

Pour conclure :

Une initiative intéressante et utile : la création par l'Ugict, d'une plateforme pour créer un site internet : plateforme appelée : Référence syndicale.



Devant les attaques du MEDEF, l'arrogance du patronat, et les promesses non tenues du gouvernement, nous, la seule CGT, avons à imposer notre choix de société.

Allons-nous accepter de vivre dans une société low-cost ?

La CGT, syndicat de masse et de classe, est aujourd'hui placée devant ses responsabilités de première et seule organisation syndicale capable de défendre nos acquis sociaux et d'aller à la conquête de nouveaux droits, d'imposer l'arrêt des licenciements boursiers et fermetures d'entreprises.

La signature de l'Accord National Interprofessionnel apposée par des syndicats minoritaires sur la dite « sécurisation » de l'emploi confirme que nous sommes, à présent, la seule force organisée en capacité de lutter contre l'austérité et la flexibilité imposées par le patronat et le gouvernement.

L'opposition à cet accord a été clairement affirmée par un nombre imposant de salariés dans la rue. Malgré les 200 000 manifestants, force est de constater que la mobilisation des salariés n'est pas au niveau des attaques subies et des enjeux de cet accord.

La mobilisation sur les accords AGIRC/ARCCO reste également à un niveau insuffisant.

De manière générale la mobilisation dans les luttes menées ces derniers mois n'a pas été à la hauteur des enjeux de société mis en cause. Les raisons de cette démobilitation sont à rechercher dans nos précédentes batailles, notamment sur celles des retraites menées en 2010.

Dans cette bagarre pour sauver nos retraites, les syndicats avaient fait un travail de fourmis, un travail de mobilisation de tous les salariés, un à un. **Le résultat à la hauteur de ce travail de mobilisation avait amené 3 millions de manifestants dans la rue.**

Les salariés avaient pris conscience de la nécessité de descendre dans la rue. Hélas, les résultats de cette forte mobilisation et du travail accompli par tout notre corps militant n'ont pas été au rendez-vous. La lutte a été abandonnée dès la loi votée ! Plus aucun appel national à l'action !

N'était-il pas, à cet instant de la lutte, le moment de faire monter la revendication au niveau supérieur ?

La recherche effrénée d'un consensus intersyndical à tout prix a lourdement pesé sur la rapidité de réaction que nécessitait ce combat. Les syndicats réformistes ont retardé notre action et nous avons eu à les tirer, tels des boulets.

Les salariés ont encore le souvenir de cet échec, qui malgré leur forte mobilisation s'est vu imposer une loi rétrograde. La conscience de leur capacité à changer les orientations par la lutte s'est affaiblie. Les salariés doutent aujourd'hui du pouvoir de la rue.

La CGT, syndicat révolutionnaire, n'a que trop erré dans le sillage de syndicats réformistes dans cette bagarre sur les retraites. Nous avons à prendre la barre et à entraîner l'ensemble des salariés dans un durcissement de la lutte. Nous subissons aujourd'hui les conséquences de cet échec.



La récente signature de l'ANI confirme qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de rechercher l'unité syndicale mais l'unité des salariés sur nos valeurs CGT.

Aujourd'hui, au vu de la mise en cause par le patronat et le gouvernement des socles de nos statuts sociaux, des agressions sans précédent que subit le monde du travail, la CGT doit radicaliser sa position.

Les simples appels à l'action ne sont plus suffisants.

Les appels à la grève avec manifestation massive dans la rue doivent être impulsés par la CGT au niveau national.

Il nous faut redonner aux salariés la conviction que seul le rapport de forces pourra changer la société. Les convaincre à nouveau que c'est dans la rue que nous gagnons.

Une suite au 5 mars reste à impulser. Non pas sous la forme de quelques journées d'actions disséminées sur le territoire national mais sous la forme d'un mouvement de masse de salariés en grève et dans la rue pour imposer un réel changement de société.





Hervé GROSJEAN
Colgate PALMOLIVE

Je représente les syndicats de la chimie de la région Picardie, je souhaite intervenir sur deux points par rapport au document d'orientation : **Un syndiqué, un syndicat, et la CGT de toutes et tous.**

Un syndiqué, un syndicat :

Il me paraît très difficile d'affilier à un syndicat dans un périmètre donné, un syndiqué isolé, car cela risque d'avoir un impact sur les Unions Locales. De plus, aujourd'hui au vu des réponses à apporter à ces salariés isolés qui sont très complexes, du fait des cas très différents à traiter, comme le contrat de travail, le statut, la Convention collectives, etc..., je n'ose même pas imaginer qu'un pâtissier par exemple, soit affilié à mon syndicat qui est de la Convention collective de la chimie. Qu'elle réponse serons-nous réellement capables de lui apporter, aurons-nous toujours le temps au moment opportun ?

Ne devrions-nous pas avoir une réelle réflexion sur les moyens que nous souhaitons donner aux Unions Locales, afin de développer un syndicalisme de proximité pour que ces salariés isolés puissent être encadrés, soutenus, car effectivement, nous ne pouvons pas les laisser sur le bord de la route.

Le but est de se doter de moyens efficaces au plus près possible de ces salariés pour défendre leurs intérêts.

La CGT de toutes et tous :

Concernant les Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de maîtrise (ICTAM), l'action de toute la **CGT** envers ces salariés est fondamentale, d'ailleurs leur représentation à ce congrès le prouve : 24,8 % d'ouvriers, 41,5 % d'employés, 33,7 % d'ICTAM.

Cela démontre bien que cette population a pris conscience, qu'ils sont des salariés comme les autres, maltraités.

Devons-nous avoir une activité spécifique sur cette catégorie ou une seule activité du syndicat pour tous les salariés ?

Je terminerai sur le fait que sur le document d'orientation, on ne parle pas du travail fourni par les Fédérations en direction des ICTAM et du rôle des UFICT.

Vive la CGT et vive le 50^{ème} congrès.



Gentiane THOMAS
Rhodia Aubervilliers

Je vais intervenir sur la partie « la CGT de toutes et tous ».

Si je me suis syndiquée il y a 18 ans de cela, **c'est que j'ai trouvé au sein de l'organisation CGT de la fraternité et de la solidarité, dont la préoccupation principale était de faire progresser les droits des salariés et ce sans collusion aucune avec la direction.**

Si la CGT est actuellement la 1^{ère} Organisation syndicale, c'est

qu'elle a démontré, par ses actions au quotidien, qu'elle portait et défendait les revendications de TOUS les salarié-e-s, de l'ouvrier au cadre. Car la lutte des classes, mes camarades, ce n'est pas entre les catégories professionnelles mais bien entre ceux qui vendent leur force de travail et produisent les richesses contre ceux qui détiennent les capitaux et les moyens de production.

Et compte tenu de l'évolution de salariat, la CGT doit poursuivre son action spécifique envers les populations techniciennes, Agents de Maîtrise, Ingénieurs et Cadres. Il en va même de l'avenir de la CGT.

Pour donner aux syndicats CGT des éléments pour aller vers la syndicalisation de ces catégories, **le document d'orientation a omis d'aborder le rôle des UFICT**, Union Fédérale des Ingénieurs Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise, **au sein des différentes professions.** C'est dans ce sens que mon syndicat avait déposé un amendement sur l'article III.87 qui n'a pas été retenu.

Oui à l'unité des salariés ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres, du public et du privé **sur les valeurs de la CGT.**

La CGT a les moyens de reconquérir un syndicalisme offensif notamment sur les questions de l'emploi, la politique industrielle, le financement de la Protection Sociale,... **Cela passera INEVITABLEMENT par la construction d'un rapport de force à la hauteur des attaques dont les salariés sont les victimes et de leurs besoins fondamentaux.**

Oui TOUS ENSEMBLE, mes camarades.



Intervention non prononcée (inscrite au débat dans le Congrès)

Nos ambitions revendicatives :

- **Modulation des cotisations.**

Avant de rentrer dans le vif du sujet, il m'est très important au nom des syndicats de la FNIC d'apporter ***tout notre soutien aux camarades de Goodyear qui sont dans une lutte exemplaire pour la défense des emplois depuis plus de 6 ans.***

Malgré cela, mes camarades de Goodyear qui tiennent plus de 1200 emplois à bout de bras, sans jamais fléchir, toujours sur le front, sont montrés du doigt. Ils sont montrés comme des criminels par ceux avec qui il faudrait avoir un syndicalisme rassemblé.

M. Berger, secrétaire général de la CFDT, crache sur nos camarades et sur la CGT, nous accusant de tous les maux de la terre concernant l'emploi, le monde du travail. C'est de la faute de la CGT.

Si au lieu d'avoir des camarades CGT qui refusent de capituler, nous avions eu un berger et ses moutons, cette usine Goodyear Amiens serait fermée depuis 5 ans.

Alors pour le syndicalisme rassemblé, tel qu'il est écrit dans le rapport d'activité et dans le document d'orientation, allez leur demander, aux Camarades de Goodyear, ce qu'ils en pensent ?

Syndicalisme rassemblé NON. Unité d'action OUI de toute manière, nous la CGT, nous y serons. Oui à la convergence des luttes.

Voilà, il était important de remettre les pendules à l'heure, maintenant, mon intervention concerne la modulation des cotisations.

A plusieurs reprises lors des précédentes interventions sur le rapport d'activité, j'ai entendu, qu'il fallait protéger, améliorer notre Sécurité Sociale. ***Oui notre Sécurité Sociale doit être, avec le salaire et l'emploi, notre priorité.*** Depuis sa création le patronat cherche à la détruire car pour eux, c'est ce qu'ils appellent le coût du travail qui leur rapporte pourtant plusieurs milliard d'euros de bénéfices par an, mais toujours insuffisant.

Allez vers la modulation des cotisations serait encore un cadeau de plus à rajouter aux exonérations de cotisations sociales.

La loi Fillon flingue toutes les politiques salariales d'entreprises puisque l'objectif du patron est de maintenir ses salariés en dessous de **1,6 fois le SMIC** pour profiter de ces exonérations de cotisations sociales.

Maintenant, c'est encore plus grave, car au non de la **compétitivité**, ce mot qui nous arrache les oreilles tellement il est rabâché, sera une exonération pour les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, les fameux 20 milliards « CICE ».

Alors, j'ai toujours entendu à la CGT, et au départ ce fut un exercice assez difficile mais examen réussi, car nous avons parfaitement compris et débattu avec mon syndicat de ce qu'était le **salaire socialisé** et aujourd'hui ce côté socialisé perd une nouvelle fois de son



Serge ALLEGRE
Michelin Blanzay

importance avec cette demande de modulation de cotisations, bien sûr à la baisse.

Non, pas question de baisser nos salaires qui sont déjà bien bas et pour finir cette demande faite dans la résolution 2 au n° II 245 est en parfaite contradiction avec l'écrit page 17 article II 44 qui je cite :

« Les cotisations sociales sont partie intégrale du salaire, y compris celles **acquittées par les employeurs**. Il ne peut être question d'accepter une baisse des cotisations qui entrainerait de facto une baisse des salaires ».

C'est contradictoire et c'est ce texte II 44 que nous partageons avec les syndicats de la chimie.

Pour terminer un exemple concret :

Je travaille chez Michelin qui affiche un total de 2,6 milliards d'euros de bénéfices et cash flow. Il déclare que la valeur ajoutée dans la masse salariale est entre 80 et 90 %.

Il bénéficierait donc de 15 million d'exonérations de cotisations sociales associées à la loi Fillon, plus une partie des 20 milliards d'euros des cadeaux socialo (CICE) et de la modulation.

Non, nous ne voulons pas de la modulation des cotisations qui de surcroît n'apportera rien au niveau de l'emploi.

Intervention normalement prévue le mercredi après midi :

• Une politique ambitieuse de syndicalisation.

Après avoir lu, écouté et entendu les mots suivants :

« A nous de nous adapter aux salariés...(rapport introductif du camarade Thierry). C'est à nous de nous adapter pour écouter les salariés...(journal du congrès le peuple). »

J'ai besoin de quelques réponses à remonter aux syndicats qui m'ont mandaté.

S'adapter à quoi, à qui et de quelle manière ? Je suis de la CGT. J'ai choisi comme vous cette organisation CGT car elle n'est pas comme les autres. La CGT que nous avons choisie, est-elle différente aujourd'hui ?

Nos adversaires de classes ont-ils changé ? **Le capitalisme est-il devenu acceptable dans notre société ? NON, NON, et NON.**

Pas question de s'adapter aux salariés qui tellement individualisés par le système pourraient nous demander d'accepter des baisses de salaires pour maintenir l'emploi.

Doit-on changer, sommes-nous plus un syndicat de **lutte** de classe, de masse ?

Notre syndicat CGT, n'est pas un syndicat d'accompagnement comme les autres traitres de l'ANI.

Nous devons continuer de voir les salariés avec les vraies valeurs que sont les nôtres, alors non, pas de courbettes d'adaptabilité. Il faut construire la lutte avec nos revendications.

• Le ressenti du congrès.

Après avoir commencé avec de bons débats sur le syndicalisme rassemblé qui m'a vraiment conforté sur l'impossibilité de continuer de pouvoir défiler avec les traitres, ce fut un peu moins acceptable au vu des résultats des votes.

Des résultats à plus de 85 % pour des débats qui étaient largement plutôt orientés vers l'arrêt de ce syndicalisme rassemblé, sont difficilement compréhensibles. Les applaudissements de ces résultats de vote furent plutôt timides au vu du chiffre qu'ils représentaient.

Je n'ai pas du tout aimé l'intervention de Francine Blanche concernant le syndicalisme rassemblé, ciblée sur l'unité des salariés, sur l'unité d'action et sur la convergence des luttes, tout le contraire de ce qui est écrit dans le document d'orientation. Je pense que son intervention a servi à éviter le fiasco du document d'orientation mais c'est malhonnête. Autrement dit, je partage vraiment le fond de son intervention, mais je conteste totalement la forme.

Le point vraiment négatif fut le changement de fonctionnement des interventions à la volonté de la présidence. Le congrès a voté pour un fonctionnement fait par demande d'interven-

tion et limitée à 4 minutes. La deuxième présidence revient dessus en mettant des micros et passant à des interventions de 2 minutes, suivies d'une troisième présidence qui revient au dépôt des demandes d'interventions qui ne se sont pas réalisées puisque le fonctionnement avait changé.

Je suis surpris que le sujet de la modulation des cotisations sociales n'ait été porté qu'une seule fois et bien sûr par la FNIC, avec une réponse complètement incompréhensible d'Eric Aubin.

Il serait possible que cette modulation soit à la hausse ?

Le moment du vote des statuts comprenant la question des retraités à la cotisation du 1 % mais comptant pour 1/2 voix fut très largement contesté. De cette contestation vient l'intervention du camarade Bernard pour inverser le vote demandant de sortir de la modification des statuts le chapitre des retraités et de le remettre au 51^{ème} congrès. J'aurai assez apprécié qu'il ne le fasse pas ou qu'il le fasse aussi pour le syndicalisme rassemblé.

Ce congrès fut très bien organisé que se soit la préparation de notre Fédération mais aussi les camarades de Toulouse qui nous ont reçu comme des rois. Que se soit les informations logistiques, les repas, les buvettes et les animations. Seul bémol la chaleur dans la salle du congrès et le spectacle de la soirée fraternelle.

L'hommage rendu à Bernard fut très bien et la fraternité dans notre CGT existe toujours.



Ressenti par les délégués après le Congrès



Michel DUCASSE
Carbone Savoie

Le congrès a fait apparaître certaines divergences de vue entre la direction confédérale et les délégués, notamment sur le concept de l'unité syndicale qui est la base de notre rapport de force. En outre, il aurait été souhaitable que nous débâtions plus longuement sur les sujets majeurs tels que :

- *Quelle politique industrielle pour inverser la tendance du chômage ?*
- *Quelle Protection Sociale nous voulons et le rôle des mutuelles ?*
- *Qu'est-ce que l'on entend et à quel montant nous estimons un salaire « décent » ?*
- *Quelle société, nous revendiquons.*

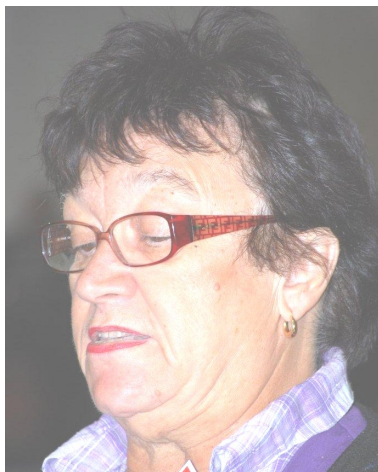
Ces thèmes sont les sujets essentiels que nos syndiqués et les salariés en général sont en droit de connaître de manière exhaustive, afin de s'en accaparer, de soutenir et de faire aboutir.

Par contre de longs débats stériles notamment sur la représentativité des retraités afin de savoir si le retraité était l'égal

des actifs en voix ou s'il ne représentait qu'une demi-voix, le fait que certaines fédérations fassent leur mini congrès ou le compte rendu de CE de certains camarades, ce n'est pas ce qu'attendent les salariés dans leur entreprise.

C'est peut être intéressant, mais ce ne sont pas des débats de congrès, et les militants avec leurs syndiqués étaient en droit d'attendre un axe revendicatif clair et offensif pour les trois ans à venir, afin qu'ils se mobilisent sur les problèmes essentiels cités plus haut.

On a la capacité de mener la bataille au niveau nécessaire, mais pour cela, il faut proposer des objectifs ambitieux et réalistes pour que les salariés s'en emparent et considèrent la lutte non pas comme une perte de salaire, mais un investissement pour l'avenir.



Michèle BOUTIGNY
Retraitée Michelin

Ce congrès, tel qu'il s'est déroulé n'est pas en mesure aujourd'hui me semble-t-il de bouleverser et de changer fondamentalement les choses sur le plan syndical.

Il n'apparaît pas en effet que le gouvernement et le MEDEF ne puissent pas continuer le travail de démolition du droit social que les anciens ont construit parfois durement afin que nous puissions vivre plus dignement avec des jours meilleurs.

La CGT n'a plus la même combativité que j'ai connue et n'est plus aussi près des syndiqués et des travailleurs.

Depuis l'élection de Louis VIANNET comme Secrétaire général de la CGT, je constate que notre organisation a fait passer l'unité des confédérations syndicales avant celle des salariés.

Bernard THIBAUT qui lui a succédé a été l'artisan de l'entrée de la CGT dans la CES, faisant passer l'unité des organisations syndicales sur ce plan géographique élargi. Mais cela s'est accompagné d'un bémol dans nos principes de lutte de classe mis en retrait, avec tout ce que cela comporte comme souplesses bien souvent incompréhensibles.

Est-ce que le 50^{ème} congrès, dans la façon dont il a été préparé n'est pas le reflet de ce récent passé ? L'avenir se serait le syndicalisme rassemblé prôné depuis déjà quelques années.

Aujourd'hui, qu'entend-nous par syndicalisme rassemblé ? Et avec qui ?

On doit malheureusement faire le constat que les autres organisations syndicales qui ont reçu le label de représentativité (sauf FO) emboîtent le pas de l'austérité et de la rigueur décidées par le « couple » Hollande/Merkel, accompagnant

les reculs sociaux. Le moment n'est certainement pas à la mise en avant du syndicalisme rassemblé, et l'on ne peut pas non plus se résigner à la division syndicale désastreuse en ce moment.

Ce n'est pas du 50^{ème} congrès que viendra la solution, car il est resté trop ancré sur le passé « récent » qui a débouché sur la « trahison » de « nos » partenaires !

Aujourd'hui, l'ensemble des salariés toutes catégories confondues pâtissent d'un syndicalisme moins affirmé ! Les exemples ne sont que trop nombreux.

L'avenir de la CGT aujourd'hui, c'est justement prendre appui sur ce syndicalisme dont le 50^{ème} congrès a été porteur et que ses organisateurs ont agi pour l'étouffer et prendre le contre pied : **débats écourtés, vote et revote sur le même sujet, place des retraités dans la CGT, etc.**

A mon avis, c'est reculer pour « peut être » mieux sauter, car il va bien falloir un jour, que dans toute la CGT, tous les militants prennent leurs responsabilités pour changer les choses.

Tous les salariés qui luttent actuellement, de GOOD YEAR à ARCELOR MITAL en passant par PSA Aulnay, FRALIB et bien d'autres s'interrogent sur les orientations des organisations syndicales, y compris sur la notre.

Il a fallu attendre la fin du rapport de Thierry LE PAON à l'ouverture du congrès pour qu'il mentionne les actions en cours.

Comment, dans le moment présent, oser penser que l'on aurait

pu faire une manifestation commune le 1^{er} mai avec les organisations signataires de l'accord du 11 janvier 2013 ? Et pourquoi ne pas avoir profité du 50^{ème} congrès pour avoir une position claire sur le sujet ?

Je n'ai pas apprécié que Bernard, dise à la tribune du congrès, que le vote des congressistes sur la place des retraités dans la CGT n'était pas bon et qu'il fallait recommencer.

Ce problème devant être réglé dans les instances de la CGT auparavant, avec la question posée : **le syndiqué retraité a-t-il une voix entière ou une demi-voix ?**

Les retraités qui ont regardé la retransmission des débats du congrès sur internet n'ont pas été très satisfaits et pensaient même que le problème avait déjà été réglé dans la CGT.

L'UFR CHIMIE dans la préparation du 10^{ème} congrès de l'UCR, devra veiller pour que cette question ne soit pas oubliée d'ici le 51^{ème} congrès confédéral !

Il appartient désormais aux Fédérations, aux Unions Départementales qui le souhaitent de se mobiliser pour développer les luttes au plus vite car nous sommes repartis comme avant. Après le 9 avril, le 1^{er} mai, jusqu'aux congés puis en septembre.

Personnellement, je suis quand même déçue de la tenue de ce 50^{ème} congrès, de l'orientation floue qui en ressort, ceci pour rester néanmoins optimiste.

Cela veut dire que sur le terrain, il y a un grand travail

d'explication syndicale à faire pour le développement des luttes et les éclaircissements nécessaires sur « la feuille de route de la CGT ». Il s'agit d'être convainquant afin de fédérer le mécontentement.

Je suis d'accord avec la proposition de notre Fédération pour le 16 mai, car nous devons secouer ce gouvernement qui a renié les promesses de la campagne présidentielle. Il continue une politique de droite (sociale libérale) au profit des aspirations patronales et au détriment des revendications des travailleurs.

**Frédéric AMBROSIO
Total La Mède**

Mon ressenti du 50^{ème} congrès :

J'étais satisfait et fier de participer à mon premier congrès. Mon sentiment reste cependant très mitigé.

J'ai pu constater les limites de la démocratie au sein même de la CGT. Ce fut une grande déception pour moi et je mets en doute la nouvelle équipe confédérale mise en place.

Ceci dit, mon travail d'élu ne faiblira pas bien au contraire. Je continuerai à respecter notre conduite (un syndiqué : une voix).

Je reste aussi persuadé que la lutte se construit par la base et que c'est à nous et pas à nos dirigeants de mener le combat ! Je remercie les personnes qui m'ont permis d'être présent à ce congrès.





31 mars - 4 avril 2014



♦ Adhésion CIDECOS.

Présenter CIDECOS peut paraître une idée saugrenue, car vous connaissez déjà bien cet organisme, pour la plupart d'entre vous.

Mais le temps passe, les équipes syndicales changent, de nouveaux militants prennent des responsabilités dans les comités d'entreprises ou les CHSCT. Il n'est donc pas inutile de leur transmettre quelques informations, et quelques bonnes idées.

Cabinet d'expertise et de formation, CIDECOS compte aujourd'hui 22 salarié(e)s, dont quinze chargé(e)s d'études, un responsable de formation, une juriste, une documentaliste et quatre "administratives".

Chaque année, en moyenne, CIDECOS réalise 60 expertises et assure la formation de 150 représentants du personnel (CE, CHSCT). Son fond documentaire comporte plusieurs centaines d'ouvrages dans les domaines industriel, économique et social et reçoit plusieurs dizaines d'abonnements à diverses revues spécialisées. Il édite une revue de presse, rédige des textes et des contributions (accessibles sur son site Internet) et diffuse depuis bientôt deux ans une Lettre d'Information intitulée "Droit d'Alerte", qui commence à être très appréciée des militants.

Mais CIDECOS n'est pas une structure professionnelle comme une autre, même si son professionnalisme est connu et reconnu. CIDECOS, c'est aussi une **association**, qui compte à ce jour plus de 65 adhérents.

Pourquoi l'adhésion à CIDECOS est importante ?

Parce que, grâce à la cotisation annuelle (qui se monte, pour

l'année 2009, à 750 €), CIDECOS dispose ainsi de moyens financiers supplémentaires pour développer son activité documentaire en direction des représentants du personnel : revue de presse, brochures, conseils juridiques, Lettre d'information ...

Mais aussi parce que CIDECOS, **comme toute association, tire sa personnalité et sa vocation de ses adhérents**. CIDECOS n'a jamais fait mystère de sa proximité avec le mouvement syndical. Il revendique d'être un outil au service des salariés et de leurs représentants. Sa gestion est contrôlée par un conseil d'administration qui représente les adhérents. Et c'est aussi en tant qu'association que CIDECOS peut se féliciter de n'avoir pas d'actionnaire privé à rémunérer.

Donc, plus il y aura d'adhérents à CIDECOS, mieux encore CIDECOS sera une association fidèle à ses valeurs fondatrices.

Qui peut être adhérent ?

L'adhésion à CIDECOS concerne en priorité les **comités d'entreprises** des industries chimiques, qui peuvent prendre sur leurs dotations de fonctionnement, de quoi payer la cotisation (dans certains cas, la cotisation est prise directement en charge par les directions comme un abonnement). Mais les statuts de CIDECOS prévoient aussi la possibilité de **l'adhésion directe d'un syndicat** par exemple. Si, dans cette éventualité, le montant de l'adhésion devait constituer un obstacle, nos statuts prévoient alors la possibilité de l'adapter (au cas par cas et sous réserve d'acceptation par le conseil d'administration).

Inversement, bien sûr, certains comités d'entreprise un peu mieux dotés (il en reste encore quelques uns !) s'acquittent d'une cotisation plus élevée. Ceci est un appel à ceux qui sont en mesure de le faire.

De de cette façon, cela assure une "péréquation" entre les adhérents et permet même de diffuser notre documentation au-delà de nos adhérents afin d'accroître ainsi l'audience de CIDECOS.

Comment adhérer ?

C'est très simple : il suffit d'appeler son directeur (Lilian BRISAUD au 04 72 98 03 03 ou bien 06 89 82 28 22) qui vous donnera toutes les indications nécessaires.

Vous trouverez également sur le site : www.cidecos.com une page montrant la marche à suivre.



Alors n'hésitez plus et pensez y dès maintenant : adhérez à CIDECOS, c'est une bonne idée et un bon investissement !

Bernard UGHETTO

Syndicat Plate-forme chimique
de Pont-de-Claix

Président de CIDECOS.

ADRESSE DE CIDECOS :

9 RUE PUIITS GAILLOT
BP 1116 / 69 202 LYON CEDEX 01

♦ Pourcentage des cotisations versées par les syndicats aux Unions Départementales et aux Fédérations.

DEPARTEMENTS	UD	CFD	FD	TOTAL
	% 2013	% 2013	% 2013	% 2013
01	25,00	13,00	30,00	68,00
02	29,00	13,00	30,00	72,00
03	29,00	13,00	30,00	72,00
04	25,00	13,00	30,00	68,00
05	25,00	13,00	30,00	68,00
06	25,00	13,00	30,00	68,00
07	25,00	13,00	30,00	68,00
08	25,00	13,00	30,00	68,00
09	27,00	13,00	30,00	70,00
10	29,00	13,00	30,00	72,00
11	26,00	13,00	30,00	69,00
12	25,00	13,00	30,00	68,00
13	25,00	13,00	30,00	68,00
14	25,00	13,00	30,00	68,00
15	26,00	13,00	30,00	69,00
16	25,00	13,00	30,00	68,00
17	25,00	13,00	30,00	68,00
18	25,00	13,00	30,00	68,00
19	26,00	13,00	30,00	69,00
2A	27,00	13,00	30,00	70,00
2B	27,00	13,00	30,00	70,00
21	26,00	13,00	30,00	69,00
22	25,00	13,00	30,00	68,00
23	26,00	13,00	30,00	69,00
24	25,00	13,00	30,00	68,00
25	25,00	13,00	30,00	68,00
26	25,00	13,00	30,00	68,00
27	25,00	13,00	30,00	68,00
28	29,00	13,00	30,00	72,00
29	25,00	13,00	30,00	68,00
30	25,00	13,00	30,00	68,00
31	25,00	13,00	30,00	68,00
32	25,00	13,00	30,00	68,00
33	25,00	13,00	30,00	68,00
34	27,50	13,00	30,00	70,50
35	25,00	13,00	30,00	68,00
36	27,10	13,00	30,00	70,10
37	25,00	13,00	30,00	68,00
38	25,00	13,00	30,00	68,00
39	29,00	13,00	30,00	72,00
40	25,00	13,00	30,00	68,00
41	29,00	13,00	30,00	72,00
42	25,00	13,00	30,00	68,00
43	27,00	13,00	30,00	70,00
44	27,00	13,00	30,00	70,00
45	27,00	13,00	30,00	70,00
46	25,00	13,00	30,00	68,00
47	25,00	13,00	30,00	68,00

DEPARTEMENTS	UD	CFD	FD	TOTAL
	% 2013	% 2013	% 2013	% 2013
48	25,00	13,00	30,00	68,00
49	25,00	13,00	30,00	68,00
50	25,00	13,00	30,00	68,00
51	29,00	13,00	30,00	72,00
52	29,00	13,00	30,00	72,00
53	25,00	13,00	30,00	68,00
54	25,00	13,00	30,00	68,00
55	29,00	13,00	30,00	72,00
56	25,00	13,00	30,00	68,00
57	26,00	13,00	30,00	69,00
58	27,00	13,00	30,00	70,00
59	25,00	13,00	30,00	68,00
60	29,00	13,00	30,00	72,00
61	25,00	13,00	30,00	68,00
62	25,00	13,00	30,00	68,00
63	25,00	13,00	30,00	68,00
64	25,00	13,00	30,00	68,00
65	25,00	13,00	30,00	68,00
66	25,00	13,00	30,00	68,00
67	27,00	13,00	30,00	70,00
68	27,00	13,00	30,00	70,00
69	25,00	13,00	30,00	68,00
70	28,00	13,00	30,00	71,00
71	28,50	13,00	30,00	71,50
72	25,00	13,00	30,00	68,00
73	26,00	13,00	30,00	69,00
74	29,00	13,00	30,00	72,00
75	26,00	13,00	30,00	69,00
76	25,00	13,00	30,00	68,00
77	27,00	13,00	30,00	70,00
78	25,00	13,00	30,00	68,00
79	25,00	13,00	30,00	68,00
80	29,00	13,00	30,00	72,00
81	26,00	13,00	30,00	69,00
82	25,00	13,00	30,00	68,00
83	25,00	13,00	30,00	68,00
84	25,00	13,00	30,00	68,00
85	27,00	13,00	30,00	70,00
86	26,00	13,00	30,00	69,00
87	26,00	13,00	30,00	69,00
88	29,00	13,00	30,00	72,00
89	28,00	13,00	30,00	71,00
90	29,00	13,00	30,00	72,00
91	29,00	13,00	30,00	72,00
92	27,00	13,00	30,00	70,00
93	25,00	13,00	30,00	68,00
94	27,00	13,00	30,00	70,00
95	27,50	13,00	30,00	70,50

LE NUMÉRO 1 DES GUIDES FISCAUX

et son barème fiscal complet



Le

www.vo-impots.com
avec son guide des frais réels

6€
au lieu de 6,50€

Parution le 28 janvier

la cgt

Bon de commande VO Impôts 2013

Je commande au comptant ☐ Je commande sur compte ☐ (quantité minimum sur compte : 20 ex.)

N° de compte diffuseur Tél. Fédé

Passez votre commande*

Code article 03130116 / Prix unitaire : 6€

Nbr. ex. x 6€ = €

Pour les commandes au comptant ci-joint :

Chèque n°

Banque

A l'ordre de La Vie Ouvrière

d'un montant de

* Les livrés ne sont pas repris

(Ecrire en lettres capitales, merci)

SOCIÉTÉ

(à préciser si nécessaire à l'expédition)

NOM

PRENOM

N° RUE

CODE POSTAL VILLE

TÉL FIXE

TÉL PORTABLE

MAIL

Vous pouvez aussi commander sur www.nvo.fr

Code origine : mail

BON DE COMMANDE À ADRESSER À : Nouvelle SA La Vie Ouvrière - Case 600
263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 50 - 01 49 88 69 60 / Fax : 01 49 88 68 66

Suivez l'actualité de la NVO sur Facebook et Twitter



“Les maladies d’aujourd’hui ne doivent pas constituer les profits de demain,,

Gérard Andreck, Président du Groupe Macif.

“La santé n’est pas un coût, mais un investissement pour l’avenir,,

Jacques Chemarin, Président de Macif-Mutualité.

Le Groupe Macif, attaché au Droit universel à la santé et au régime obligatoire de la Sécurité Sociale, défend, avec sa mutuelle Macif-Mutualité, une complémentaire santé qui allie l’utilité sociale à l’efficacité économique, en respectant le principe du « juste soin au juste coût ».

Aussi, sans actionnaires à rémunérer, Macif-Mutualité s’engage au quotidien sur ses valeurs de non lucrativité et de non sélection des risques en complémentaire santé, pour tous, quels que soient l’âge* ou la situation, en tout point du territoire.

À l’heure où le capitalisme financier montre ses limites, le Groupe Macif n’aura de cesse de défendre son modèle mutualiste de santé, porté par Macif-Mutualité, pour favoriser l’accès aux soins à tous et une cotisation adaptée aux moyens de chacun.

* Dans les conditions de souscription fixées aux contrats.

Plus que jamais, la solidarité est une force.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 Paris cedex 9.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2-4 rue Pied de Fond - 79000 Niort.